



# Service des Incendies

## Soumissions pour Tuyaux, Bâches, etc.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription ; "Soumission pour Tuyaux ou Bâches, etc.", suivant le cas, seront reçues jusqu'à midi, Vendredi, le 15 janvier courant, pour la fourniture de boyaux, bâches, 2 fourgons d'échelles et 2 échelles extensibles, qui devront être livrés au fur et à mesure qu'ils seront requis et commandés durant le cours de l'année 1909.

Un chèque certifié et payable à l'ordre du trésorier de la Cité devra être déposé entre les mains de ce dernier. Chaque soumissionnaire recevra un certificat de tel dépôt, et ce certificat devra accompagner les soumissions remises au greffier de la Cité, et les dépôts pour les différents contrats devront être faits comme suit: Boyaux, \$500; bâches, \$100; fourgon d'échelles, \$700; échelles extensibles, \$50.

Les intéressés devront s'adresser au bureau du Chef du service des Incendies, Hôtel de Ville, entre 10 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, pour obtenir tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, le 7 janvier 1909.



# Fire Department

## Tenders for fire hose, Salvage covers, &c.

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed: "Tender for Fire Hose, Salvage Covers, etc.", as the case may be, will be received up to noon, on Friday, the 15th January instant, for the supply of Fire Hose, Salvage Covers, 2 Hook and Ladder Trucks and 2 Extension Ladders, which shall be delivered as they are required during the year 1909.

A certified cheque shall be deposited with the City Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk, and the deposits for contracts to be made as follows: Fire Hose, \$500; Salvage Covers, \$100; Hook and Ladder Trucks, \$700; Extension Ladders, \$50.

Intending tenderers must address themselves at the office of the Chief of the Fire Department, City Hall, between 10 a. m. and 3 p. m., to obtain all necessary informations.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of interested parties, at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL.

Montreal, Jan. 7th 1909.